

**MAIRIE DE RUE - 80120**  
**COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 15 JUN 2020**

--oo0oo--

**1 – PV du 28 MAI 2020**

Pas d'observation : adopté à l'unanimité

**2 – VIE MUNICIPALE**

**A - Modification de l'ordre des adjoints**

Suite à une observation de la Préfecture, M. THUEUX, maire, informe qu'il convient de modifier l'ordre des adjoints suite à leur élection du 28 mai dernier.

Liste présentée par M. THUEUX Jacky : 1<sup>er</sup> adjoint, PORQUET Joël – 2<sup>ème</sup> adjointe, HAREUX Dany - 3<sup>ème</sup> adjoint, PETAIN Philippe – 4<sup>ème</sup> adjointe DELARUE Dominique, 5<sup>ème</sup> adjoint, DUFRENOY Christophe.

Liste présentée par M. RENARD Richard : 1<sup>er</sup> adjoint, M. RENARD Richard, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme HOCQUINGHEM Marie-Christine, 3<sup>ème</sup> adjoint, M. DARAS Dominique, 4<sup>ème</sup> adjoint, Mme BOULONGNE Agnès, 5<sup>ème</sup> adjoint, M. LAPLEAU José.

Désignation de 2 assesseurs : Dominique RAEPSAET et José LAPLEAU

Le Conseil vote à bulletins secrets.

Les résultats sont les suivants :

Liste présentée par M. THUEUX Jacky : **18 voix**

Liste présentée par M. RENARD Richard : **5 voix**

Sont élus et proclamés adjoints :

**1er adjoint - M. PORQUET Joël** – délégation pour : voirie, AEP, assainissement/eaux usées, assainissement/eaux pluviales, électricité/gaz, environnement, état civil.

**2<sup>ème</sup> adjointe - Mme HAREUX Dany** – délégation pour : finances, urbanisme, ressources humaines, état civil, cérémonies.

**3<sup>ème</sup> adjoint - M. PETAIN Philippe** – délégation pour : bâtiments communaux, camping, foires et marchés, état civil.

**4<sup>ème</sup> adjointe - Mme DELARUE Dominique** – délégation pour : élections, fleurissement, patrimoine/tourisme/économie, état civil.

**5<sup>ème</sup> adjoint - M. DUFRENOY Christophe** – délégation pour : vie culturelle et associative, communication, salles et équipements sportifs, état civil.

Conseiller municipal délégué – M. BEAUVISAGE Emmanuel – délégation pour : éclairage public, illuminations et feux d'artifice, défense incendie.

**B – Composition des commissions municipales**

M. THUEUX précise que chaque commission sera composée de 12 membres : 10 de sa liste et 2 de la liste d'opposition. **23 POUR** les commissions suivantes :

**Commission finances** : Jacky THUEUX, Dany HAREUX, Joanni LEPAYSAN, Dominique DELARUE, Joël PORQUET, Christophe DUFRENOY, Yves MANIER, Angéline SCHULER, Annita MAGNIER, Dominique RAEPSAET, Agnès BOULONGNE, Richard RENARD.

**Commission urbanisme** : Jacky THUEUX, Dany HAREUX, Angéline SCHULER, Gisèle CAROUGE, Yves MANIER, Joanni LEPAYSAN, Dominique DELARUE, Joël PORQUE, Philippe PETAIN, Daniel GRAVELINE, Dominique DARAS, Marie-Christine HOCQUINGHEM





## B – Indemnités du maire

Le conseil municipal décide par **18 POUR, 5 CONTRE** avec effet au 29/05/2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire à 43 % de l'indice 1027 (indice majoré 830) de 3 889,40 €, valeur au 01/01/2020 soit 1 672,44 € brut.

## C – Indemnités des adjoints

Le conseil municipal décide par **18 POUR, 5 CONTRE** avec effet à compter de la date à laquelle les arrêtés de délégation auront acquis un caractère exécutoire (16/06/2020), de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au maire à 15 % de l'indice brut 1027 (indice majoré 830) de 3 889,40 €, valeur au 01/01/2020, soit 583.41 € brut.

## D – Indemnités des conseillers municipaux délégués

Le conseil municipal décide par **18 POUR, 5 ABSTENTIONS** avec effet à compter de la date à laquelle les arrêtés de délégation auront acquis un caractère exécutoire (16/06/2020), de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller municipal délégué à 6 % de l'indice brut 1027 (indice majoré 830) de 3 889.40 €, valeur au 01/01/2020, soit 233.36 € brut.

## **4 – QUESTIONS DIVERSES – DROIT D'INITIATIVE**

M. THUEUX Jacky, maire donne lecture d'un mail de M. RENARD daté du 8 juin pour la réunion du conseil municipal prévue initialement le même jour.

Question 1 : la convocation à la séance du conseil municipal de ce jour ne mentionne pas le point suivant – communications et questions diverses / droit d'initiative – Est-ce une première tentative d'entrave au droit d'expression des élus d'opposition ?

Réponse : M. THUEUX explique qu'il s'agissait d'une erreur involontaire, d'ailleurs rectifiée dans la convocation du conseil de ce soir.

Question 2 : Après rappel des 5 points de la charte de l'élu local, M. RENARD évoque un dépôt de grattage de route d'environ 10 tonnes, déposé sur une parcelle privée située en zone humide, jouxtant des zones ZNIEFF. Divers services ont été informés des faits par lui-même pour effectuer des contrôles.

Qu'en est-il de cette affaire ? quelles suites lui ont été réservées ? Qui d'entre les nouveaux élus est intervenu auprès de l'entreprise de travaux publics pour obtenir ces matériaux prohibés dans ces zones ? Est-ce un comportement compatible avec les points de la charte de l'élu prononcée quelques jours plus tôt ? Comment un élu peut-il demander à ses administrés de respecter les textes, alors qu'il y contrevient lui-même ?

Réponse : M. THUEUX, après vérification et entretien avec le responsable de l'entreprise de travaux publics et la police de l'eau, il s'avère, en effet qu'un dépôt de matériaux de 3 tonnes a été déposé sur la parcelle AI4 (terrain privé appartenant à M. Boyart Patrick).

M. PORQUET explique qu'en tant qu'adjoint, il s'était engagé à améliorer le chemin d'accès au marais de Catilleries, des administrés habitant là et nécessitant des soins afin de faciliter le passage des véhicules sanitaires. C'est pourquoi ces matériaux de récupération avaient été déposés. Pour autant, l'entreprise de travaux publics est intervenue retirer ce dépôt et les quelques trous ont été comblés par de la grave calcaire, afin de tenir sa parole.

M. THUEUX informe de la commission des finances pour préparer le vote des budgets 2020, ce jeudi 18 juin à 9 h 30. La prochaine réunion du conseil aura lieu le lundi 29 juin à 18 h.

M. GRAVELINE souhaite que le site de la ville informe rapidement sur les nouveaux élus : le maire, les adjoints avec leur délégation.



SEANCE LEVEE A 19 H 15